



Le père demande les papiers de ma fille

Par **Francisco aline**, le **07/11/2016** à **21:09**

Bonjour,

Ça fais depuis 2009 que je suis divorcée du père de ma fille qui a aujourd'hui 12 ans, pour violence conjugale, depuis il n'a jamais payé la pension(j'avais demandé l'aide de la caf) et ma laisser une dette de 2500 euros , il est parti de France 6 mois après le divorce au Maroc , il appel 2 à 3 fois par an , plus quand c'est pour demander des papiers. Donc seule pour élevé ma fille et me battre pour avoir du travail avec l'inquiétude de l'enlèvement et cela tous les jours . Aujourd'hui il veut les papiers:certificat de scolarité, une copie du livret de famille et identité pour revenir en France, mais j'ai toujours la peur au ventre de l'enlèvement, puis je ne pas les lui donner ?

Par **youris**, le **08/11/2016** à **10:24**

bonjour,

dîtes que vous les donnerez lorsqu'il aura payé la pension alimentaire prévue.

vous pouvez demander à la préfecture ce que vous devez faire, sachant qu'il ne participe pas à l'entretien de son enfant.

pour obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français, l'étranger demandeur doit justifier participer à l'entretien et à l'éducation de son enfant.

salutations